

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DASES 70** Subventions (42 800 euros) à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019.

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-13, L. 2511-14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 42 800 euros à 13 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019 et de signer 2 avenants avec les associations Bête à bon dieu production et Jaccece.com ;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 3<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 juin 2019,  
Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 4 juin 2019,  
Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 juin 2019,  
Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 juin 2019,  
Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 mai 2019,  
Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 mai 2019,  
Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement du 20<sup>e</sup> arrondissements en date du 5 juin 2019,

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve la subvention de 3.000 euros, attribuée à l'association : Arzazou (14e), simpa : 88 301, dossiers 2019\_07854 \_07855 \_07856, pour l'année 2019.

Article 2 : Approuve la subvention de 2.000 euros, attribuée à l'association : Autisme Piano Thérapie Educative – APTE (14e), simpa : 18 503, dossiers 2019\_08304, pour l'année 2019.

Article 3 : Approuve la subvention complémentaire d'un montant total de 4 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, à signer un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Bête à Bon Dieu Production (14e), simpa : 17 803, dossier 2019\_07302, pour l'année 2019.

Article 4 : Approuve la subvention de 1.000 euros, attribuée à l'association : Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris – CODEP 75 (19e), simpa : 16 903, dossier 2019\_05161, pour l'année 2019.

Article 5 : Approuve la subvention de 2.500 euro, attribuée à l'association : Escapade Liberté et Mobilité (16e), simpa : 965, dossier 2019\_04324, pour l'année 2019.

Article 6 : Approuve la subvention de 1.000 euros, attribuée à l'association : Haï-lylyne (12e), simpa : 18 259, dossier 2019\_08443, pour l'année 2019.

Article 7 : Approuve la subvention de 5.000 euros, attribuée à l'association Institut FORJA (14e), simpa : 14485, dossier 2019\_07678, pour l'année 2019.

Article 8 : Approuve la subvention complémentaire d'un montant total de 12.000 euros et autorise Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, à signer un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Jaccede.com (20e) - Simpa : 18 926, dossier 2019\_07730, pour l'année 2019.

Article 9 : Approuve la subvention de 1.900 euros, attribuée à l'association Les ateliers de Belacqua (19e), simpa : 184 072, dossier 2019\_08097, pour l'année 2019.

Article 10 : Approuve la subvention de 3.600 euros, attribuée à l'association : Les Chemins de la danse (3e), simpa : 43 841, dossier 2019\_08509, pour l'année 2019.

Article 11 : Approuve la subvention de 3.000 euros, attribuée à l'association Mode & handicap, c'est possible ! (19e), simpa : 761, dossier 2019\_07547, pour l'année 2019.

Article 12 : Approuve la subvention de 1.300 euros, attribuée à l'association : Personimages (14e), simpa : 5721, dossier 2019\_07833, pour l'année 2019.

Article 13 : Approuve la subvention de 2.500 euros, attribuée à l'association : Retour d'Image (11e), simpa : 23 601, dossier 2019\_08113, pour l'année 2019.

Article 14 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 934, nature 65748, rubrique 4251, destination 4250008 du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**